

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 mai 2025 à 20h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 16 mai 2025 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23    Présents : 17    Votants : 19    Résultat du vote : unanimité

**Etaient présents** : Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

**Procurations** : Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE  
M. Joseph BOU-ZEID a donné procuration à Mme Anne BENAICHE

**Excusés** : - **Absents** : M. Gérard ROCHE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

M. Alain MALMON a été élu secrétaire.

**Délibération n° 1: Information décisions**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises conformément à la délibération n° 4 du 9 juin 2020 et du Code Général des Collectivités Territoriales article L.2122-22 :

**Numéro 26 -2025**

De contractualiser une convention d'honoraires au temps passé avec la SCP CANTIER et Associés – AD VICTORIAS AVOCATS, représentée par Maître Cloris ORTHOLAN afin de conseiller, d'assister et représenter la commune dans le cadre de la procédure n°2405129-4 engagée par la SARL THEOLOR. Les honoraires de bases sont évalués entre 4500€ht et 5100€ht avec un volume horaire compris entre 15h et 17h.

**Numéro 27 -2025**

D'attribuer à la société Solingéo la réalisation d'études géotechniques concernant l'immeuble (destiné à accueillir le projet d'habitat inclusif), situé au 25 rue Léon Cladel ainsi que le mur de soutènement en contre-bas de celui-ci, pour un montant de 19 155 € ht . La mission se répartit comme suit : Mission G2 / AVP : 12 305 € ht hors prestations pour mémoire - Mission G2 / PRO : 3 850 € ht - Mission G4 : 3 000 € ht.

**Numéro 28 -2025**

D'attribuer dans le cadre des travaux de la mairie phase 2 :

- l'avenant n°1, lot 1, menuiserie aluminium à l'entreprise Alu Diffusion :  
Montant initial du marché : 9107,54 € ht  
Avenant n°1 : 15 954,15 € ht  
Nouveau montant du marché : 25 061,69€ ht
- l'avenant n°1, lot 4, électricité à l'entreprise Fauché :  
Montant initial du marché 10 660€ ht  
Avenant n°1 : 1 520,20€ ht  
Nouveau montant du marché : 12180,20€ ht
- l'avenant n°1, lot 6, chauffage CVC à l'entreprise Bourrié :  
Montant initial du marché : 8 245,09€ ht  
Avenant n°1 : 412,26€ ht  
Nouveau montant du marché : 8 657,35 € ht

**Numéro 29 -2025**

D'attribuer le marché de travaux pour la création d'une terrasse en bois à l'espace solarium à la Vallée des loisirs à l'entreprise MILLENIUM BOIS pour un montant de 13 391,42€ ht.

D'attribuer la mission de débarrasage de l'immeuble du 25 rue Léon Cladel à l'association IDDEES pour un montant de

Numéro 31 -2025

De solliciter les subventions suivantes pour les travaux de requalification de la rue Louis Pernon et de la place de la République :

Dépenses prévisionnelles

Travaux de végétalisation de la rue Louis Pernon : 47 042 €ht

Montant de l'opération : 47 042 €ht

Financement sollicité

- Subvention Etat : 21 634 €
- Subvention Région : 8 000 €
- Subvention Conseil Départemental : 8 000 €
- Commune de Lafrançaise : 9 408 €

Soit un total de 47 042 € €ht

Numéro 32 -2025

D'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du complexe sportif Gouges Boutal au bureau d'études CHANEAC SPORT pour un montant de 24 500 €ht, avec les missions suivantes :

- Etat des lieux / esquisse : 7 500€ht
- Réunion de concertation / validation avec les partenaires : 3 500€ht
- AVP/APD : 13 500 €

Le Conseil Municipal prend actes des décisions ci-dessus

Ainsi fait et délibéré le 22 mai 2025  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme



*Le Maire,*

**Thierry DELBREIL**

*Le Secrétaire de Séance*

**Alain MALMON**

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)